



MOSELLE FIBRE

Objet : Modalités d'exercice de la délégation accordée au Président de MOSELLE FIBRE en matière de marchés publics pour l'année 2020

COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2021 DELIBERATION N° CSD 2021-182

Le 14 juin 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, 1^{er} Vice-président.

Étaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Viviane FATTORELLI, Mme Danièle JAGER-WEBER, M. Nicolas KARMANN, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Eraldo MARRONI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, M. Patrick RISSER, M. Philippe SCHOTT, M. Bernard SIMON, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Étaient présents (suppléants) : M. Guy GUILLOUET, M. Patrick PIERRE, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON.

Étaient Absents/Excusés : Mme Nathalie AMBROSIN-CHINI, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, M. Pascal BUCHHEIT, M. Roland CHLOUP, M. Luc CORRADI, M. Jérôme END, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Edouard JACQUE, M. Roland KLEIN, M. Dominique LEROND, M. Fernand LORMANT, Mme Ginette MAGRAS, M. Jean-Louis MASSON, Mme Peggy MAZZERO-BECKER, M. Thierry MICHEL, Mme Katia MULLER, M. Michel PAQUET, M. Alain PIERROT, M. Frédéric PROKRANDT, M. Michel RAMBOUR, M. Patrick REICHHELD, M. Jean-Marc REMY, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. Laurent STEICHEN, M. David SUCK, Mme Brigitte TORLOTING, M. Bernard TREUVELOT, M. François WERNER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5721-1,

VU la délibération N° CSD 2017-50 du Comité Syndical lors de sa réunion du 30 mars 2017,

VU le rapport n° CSR 2019-128 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 23 janvier 2020,

CONSIDERANT les marchés signés en 2020, entrant dans le cadre de cette délégation.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- ARTICLE 1 : **DONNE** acte au Président de MOSELLE FIBRE des informations figurant en annexe de la présente délibération sur l'exécution de la délégation en matière de marchés publics,
-
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président de MOSELLE FIBRE à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 20

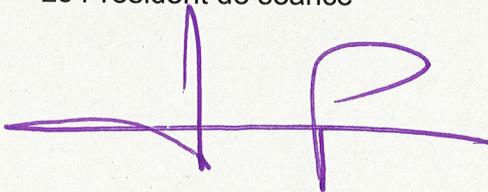
Adopté par : 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au Préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président de séance



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER